

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 OCTOBRE 2025

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 3 octobre 2025, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire.

Présents : Mrs TURCIN François, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, RATTE Xavier (adjoints), Mmes SEGALT Sylvie, DA SILVA PINHO Lucia, SEGUINOT Emilie, Mrs DI-BLAS Bruno, NOLET Luc, LAROCHE Pierrick,

Absents représentés : M. VILLEDIEU Yannick (pouvoir donné à M. TURCIN François) ; M. ZAROS Bruno (pouvoir donné à Mme SEGALT Sylvie)

Secrétaire de séance : M. LAROCHE Pierrick

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2025-20/19.06-01 : résumé non technique - projet éolien des Muscaris

délibération n° 2025-21/19.06-02 : vente de la maison du 2 rue du Dr Hess

délibération n° 2025-22/19.06-03 : taux des taxes suite à la baisse de la base de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

délibération n° 2025-23/19.06-04 : SDEY - travaux d'éclairage public suite au sinistre rue Marguerite de Bourgogne

Point n° 1 - Autorisation au Maire de recrutement d'une personne vacataire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la réunion du 10 octobre 2024, autorisation lui avait été donnée de procéder au recrutement d'une personne vacataire. Les missions sont l'entretien des locaux administratifs de la Maire, de la salle Lafarge en cas de location et des parties communes du bâtiment Lafarge. Cette autorisation couvrirait la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 juin 2025. Il sollicite la reconduction de la même autorisation pour la période du 13 octobre 2025 au 30 juin 2026.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à procéder au recrutement d'une personne vacataire pour assurer les missions d'entretien énumérées ci-dessus sur la période indiquée.

Point n° 2 - SDEY - éclairage public rue des Maisons Rouges

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a contacté le SDEY pour l'installation de 3 mâts d'éclairage public dans la rue des Maisons Rouges. Le Maire leur soumet le plan de financement suivant :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA récupérée par le SDEY	Part SDEY 30 % du HT	Commune 70 % du HT
Eclairage public	9 378,47 €	7 815,39 €	1 563,08 €	2 344,62 €	5 470,77 €

Interrogé par M. DI-BLAS Bruno pour savoir s'il s'agira de dispositifs photovoltaïques, le Maire répond que ce seront des éclairages classiques en LED.

Mme SEGAULT Sylvie rappelle qu'il y a un point noir au niveau du 92 Grande Rue. Le Maire précise qu'il en est de même vers le passage piéton au niveau de la boulangerie. M. SAVARY Olivier rajoute un point noir vers l'école. M. TURCIN François invitera prochainement les membres de la commission voirie à mettre à profit une réunion en soirée pour établir une liste des lieux dont l'éclairage est à améliorer.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le plan de financement présenté, ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier et à signer toutes les pièces afférentes.

Point n° 3 - Virement de crédits

À la suite du point précédent, le Maire précise que le montant du reste à charge pour la commune n'a pas été prévu au compte 2041582.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivant :

compte 2041582 : + 5 500,00 €

compte 2031 : - 5 500,00 €

Point n° 4 - Modification d'un rampant d'un passage surélevé

Plusieurs remarques ont été remontées en Mairie quant aux difficultés de franchissement du passage surélevé au croisement de la rue des Coteaux Fleuris / rue des écoles / rue des Vignes. En effet, les véhicules subissent un phénomène de torsion lors du passage. L'entreprise qui a effectué les travaux a expliqué l'emplacement par la nécessité de prendre en compte un regard pluvial. Pour pouvoir effectuer un allongement du passage surélevé et la suppression du regard pluvial concerné, un devis de 9 121,20 € a été présenté. Plusieurs voix s'élèvent contre le fait que le devoir de conseil de l'entreprise n'a pas été rempli et que cela révèle un certain manque de

professionnalisme. Cependant, les travaux s'avèrent nécessaires et les membres du Conseil Municipal valident le devis à l'unanimité.

Le Maire précise que l'entreprise profitera des travaux prévus de réfection de la voirie chemin des Hâtes (montant à la charge de la personne qui a fait les dégradations) pour reprendre le faiénçage (travaux effectués à titre gracieux pour la commune).

Point n° 5 - Location de matériel et mise à disposition de personnel aux communes de la 3 CVT

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir été saisi d'une demande d'une commune limitrophe pour pouvoir éventuellement bénéficier de la machine pour nettoyer les trottoirs et du désherbeur mécanique. Les membres sont unanimes pour que la priorité soit bien entendu donnée aux travaux nécessaires sur la commune de MALIGNY et ne sont pas favorables à la location du matériel sans l'employé communal.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal arrêtent à l'unanimité aux sommes ci-dessous les prestations énumérées :

Employé seul	30 € / heure
Employé + broyeur et tracteur	70 € / heure
Employé + épareuse et tracteur	70 € / heure
Employé + camion	30 € / heure + 1,5 € / km
Employé + nettoyeur	50 € / heure
Employé + désherbeur	50 € / heure

Questions et informations diverses

1 - M. TURCIN François fait une présentation des différentes propositions de structures de jeux pour remplacer celle qui était place Lafarge :

Fournisseur	Proludic	Qualicity	Qualicity	Manutan	Manutan
Modèle	Aventure	Extra	Maxi	Passerelle	Robinier
Prix TTC	66 579,00 €	50 358,60 €	60 141,05 €	31 282,80 €	39 179,10 €

Fournisseur	Manutan	Husson	Husson	Husson	Rondino
Modèle	Lorée	Piccolo	Cameleo	Cameleo 2	Mont Gemu
Prix TTC	43 535,10 €	40 743,22 €	37 948,32 €	39 735,79 €	29 717,66 €

M. TURCIN François précise que les travaux de terrassement seront effectués par les employés communaux. Il invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir tant sur le modèle que sur les prix qui pourront peut-être être négociés. Les membres du Conseil Municipal ont une préférence pour le modèle de Rondino.



2 - M. TURCIN François évoque la possibilité d'organiser **une collecte de pneus usagés auprès des agriculteurs et viticulteurs**. La FDSEA a effectué, par le passé, des collectes gratuites de pneus dit "d'ensilage". A ce jour, aucune collecte ne sera programmée par la FDSEA mais l'entreprise privée en charge de la collecte a été contactée et liste les pneus acceptés et le tarif à la tonne (le coût du trajet et de la mise à disposition d'un container seront à ajouter) :

VL	250,00 € HT
PL	255,00 € HT
Tracteur	350,00 € HT

Interrogé par M. DI-BLAS Bruno sur la possibilité de déposer les pneus en déchetterie, M. TURCIN François précise que seuls les pneus de VL sont acceptés et en quantité limitée. Le tarif sera fixé par rapport à la pesée de chaque catégorie et la facturation sera faite individuellement à chaque personne dépositaire, la commune ne paiera que ce qui lui incombe. Mme SEGALT Sylvie précise qu'elle a déjà fait appel à un professionnel pour un changement de pneus et que celui-ci a repris les usagés. M. TURCIN François va prendre contact avec les professionnels du village pour savoir s'ils seraient intéressés et par la suite étudier l'opportunité de mettre en œuvre cette collecte.

3 - le Maire informe que la décision a été prise de ne pas ouvrir le service d'accueil périscolaire du midi et de restauration scolaire le vendredi 10 octobre pour permettre aux salariés du SIVOS de pouvoir rendre un dernier hommage à leur collègue disparue.

4 - le **salon de coiffure** a été mis en liquidation judiciaire au 8 septembre 2025. Un état des lieux a été établi par un commissaire de justice dans l'optique d'une éventuelle mise aux enchères et les dettes du salon sont en cours d'apurement.

5 - le **logement n° 5 du bâtiment Lafarge** est libre à la location depuis le 28 avril 2022. Quelques visites ont été effectuées mais aucune suite n'a été donnée, en partie en raison du prix. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer le prix mensuel du loyer hors charges à 600 €.

6 - l'association **Les Amis de l'école** continuera ses activités avec un bureau renouvelé.

7 - le projet d'installation d'un **food-truck de gaufres** est ajourné pour le moment.

8 - le Maire invite les membres du Conseil Municipal à fixer les dates des prochaines **permanences d'élus** jusqu'aux prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Il n'y aura pas de permanence le samedi 25 octobre 2025 en raison du Marathon de Chablis ; les prochaines auront lieu, de 10 h à 12 h :

le samedi 29 novembre 2025 : M. SODOYER Philippe, Mme SEGAULT Sylvie

le samedi 31 janvier 2026 : M. RATTE Xavier, M. GAUTHIER Damien

le samedi 28 février 2026 : Mme SEGUINOT Emilie, M. SAVARY Olivier

9 - les **placards du secrétariat de Mairie** ont été changés et remplacés par des portes coulissantes qui ferment à clé.

10 - suite à l'information qui proscrit la consommation de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 2 ans et les femmes enceintes, 5 familles ont pris contact avec la Mairie. **Des bouteilles d'eau ont été distribuées** dont le coût a été assumé par le Syndicat dans l'attente d'un retour à la normale.

11 - M. SAVARY Olivier précise que le **plancher des archives** a été consolidé par la pose d'un poteau.

12 - à la faveur d'une visite du clocher de l'église pour étudier la modification de l'**éclairage**, un état de dégradation a été constaté. En effet, les pigeons pénètrent à l'intérieur et un nettoyage devra être effectué. S'il devait l'être par les employés communaux, il faudra prévoir un équipement adéquat.

Concernant l'éclairage, M. TURCIN François évoque le projet de modification et le remplacement du dispositif actuel par un spot dans le clocher et des rideaux sur les façades, hormis la façade rue des Vaurelaines qui n'a pas de visibilité. L'éclairage se fera en LED et il s'agira d'un éclairage crépusculaire branché sur le réseau de l'église. M. SODOYER Philippe rappelle qu'il y a un câble lumineux à retirer.

13 - M. TURCIN François informe les membres du Conseil Municipal qu'il va y avoir des travaux de **changement de tuiles sur le château d'eau**. Contact sera pris avec les 3 opérateurs de téléphonie mobile pour que l'alimentation électrique des relais soit coupée pour une bonne coordination des travaux.

14 - M. TURCIN François précise que l'entreprise GCTP devrait intervenir en novembre pour les **travaux de voirie** suivants : trottoirs Grande Rue, reprise de trous rue du Stade, entrée du chemin de la Montée, reprise devant le City Stade pour capter l'eau dans l'arrondi, reprise du bitume rue des Maisons Rouges.

15 - un **affaissement** d'environ 1,2 m de profondeur a été constaté au niveau de la maison du 1 route de Chablis. Des travaux ont déjà été effectués mais le creusement se reforme. La présence de la fibre en sous-sol doit être clairement positionnée afin de pouvoir programmer des travaux.

16 - M. DI-BLAS Bruno regrette que **les travaux au droit de la route des Roncières** n'aient pas été finalisés par la réalisation d'un enrobé sur la partie en concassé. Il craint que le concassé parte dans le fossé lors d'intempéries. M. TURCIN François relativise ce risque car le sol est plat.

17 - M. DI-BLAS Bruno précise que **l'aire à marc** s'est retrouvée difficilement praticable lors des vendanges. Bien que conscient que ce sont les viticulteurs qui utilisent l'endroit, il n'en reste pas moins que le terrain est communal. M. TURCIN François énonce qu'un devis sera demandé pour une remise en état de l'aire à marc.

18 - M. RATTE Xavier précise que, lors de l'atelier découpe et peinture des structures pour la St Vincent 2027, des fuites ont été constatées sur **les fenêtres de toit du lavoir**. Il semblerait qu'il s'agisse d'un problème de raccordement au niveau des tuiles mais pas d'étanchéité des joints. M. SAVARY Olivier précise que le démoussage du toit est à programmer.

19 - Mme SEGUINOT Emilie regrette le manque de civisme des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les **déjections**, notamment sur les trottoirs empruntés par les enfants sur les trajets accueil périscolaire - école.

20 - Mme SEGAULT Sylvie déplore les **problèmes récurrents de stationnement**, accentués en ce moment par la présence d'un échafaudage rue des Maisons Rouges. D'autres endroits de la commune sont confrontés à ce même souci qui a des conséquences sur la circulation et la collecte des déchets. Les propriétaires de véhicules sont invités, pour ceux qui le peuvent, à stationner au sein de leurs propriétés et à ne pas s'approprier l'espace public.

21 - **le Marathon de Chablis** se déroulera le samedi 25 octobre 2025. Il sera précédé, le 23 octobre, par une soirée au profit des bénévoles.

22 - Interrogé par M. NOLET Luc sur la date de **démantèlement du cuivre** sur les lignes téléphoniques, le Maire répond que les travaux sont prévus pour 2028.

23 - M. SODOYER Philippe confirme aux membres du Conseil Municipal que la **fresque sur la façade du Proximarché** est en cours de finalisation. Il pense qu'une inauguration pourrait être organisée et une information à prévoir sur Panneau Pocket et sur l'Yonne Républicaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,

M. LAROCHE Pierrick,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

